69e Année. — N° 361

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3m. 6mois 1an
Nord & Unit. 12.00 23.00 45.00
France.Belg. 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.00 31.00 60.00

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 24; Inter. 1100.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 87

69e Année. — N° 361

MARDI
27
DECEMBRE 1921

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

Où en sommes-nous ?

M. Klotz c'est fait, samedi soir, à la Chambre, l'interprète de tous ceux qui voient venir avec inquiétude la nouvelle réunion du Conseil suprême. Il a fait remarquer notamment que l'Allemagne, au moment où elle se déclare incapable de payer les réparations, inscrit à son budget 15 milliards 738 millions de marks-papier pour les arrérages de ses emprunts de guerre et s'apprête à procéder à une nouvelle réduction de l'impôt sur le revenu !

« De quelle vigilance, a demandé M. Klotz, font preuve en cette situation la Commission des réparations et le Comité des garanties? »

M. Briand n'a pas donné de réponse précise à cette question précise, mais il a déclaré que la France n'abandonnerait à Cannes aucune des garanties qu'elle tient. Il a affirmé en outre que M. Lloyd George, dès le début de leurs entretiens, s'était plu à constater la position spéciale de la France dans cette affaire.

M. Lloyd George n'a jamais été avare de ces déclarations de principe. Jamais le premier ministre britannique n'a reconnu plus solennellement les droits de la France que lorsqu'il s'apprêtait à empêcher ces droits de s'exercer d'une manière efficace. Aussi M. Briand fait-il preuve d'un optimisme bien grand quand il affirme « qu'il n'est jamais venu à la pensée de M. Lloyd George de demander qu'au cours des prochaines conférences, la France puisse être appelée à un sacrifice ».

Il est évident, au contraire, que M. Lloyd George a l'intention de faire reviser l'état de paiement du 5 mai, et que cette revision ne consistera pas à augmenter notre créance sur l'Allemagne.

La seule question intéressante, à l'heure actuelle, est celle que pose M. Raymond Poincaré dans sa « Lettre Libre » d'hier : « Où en sommes-nous au juste vis-à-vis du Reich? » La Commission des réparations a établi que le refus de faire face aux prochaines échéances n'était pas motivé; lorsqu'elle aura constaté le manquement volontaire au traité, les gouvernement alliés devront saisir des gages et établir un contrôle financier plus efficace que celui exercé par le Comité de garantie.

Telles devraient être les premières préoccupations des ministres réunis à Cannes. Il est malheureusement à craindre que cette Conférence ne soit réunie que pour servir de préface à ce grand Congrès international, dont rêve M. Lloyd George et duquel sortira, qu'on le veuille ou non, une revision du traité de Versailles au détriment de la France.

Les inquiétudes exprimées ici sont vivement ressenties en Belgique.

Le gouvernement belge s'est préoccupé des entretiens de Londres, et va se réunir mercredi pour examiner la situation.

Un journal belge invite le gouvernement français à dresser un plan pratique et réaliste pour faire payer l'Allemagne. La France, en effet, étant la principale intéressée dans l'affaire des réparations, devrait mener le mouvement. Mais plus que jamais, elle suit.

F. G...

LE CONSEIL SUPRÊME DE CANNES

M. LLOYD GEORGE A QUITTÉ LONDRES

Londres, 26 décembre. — M. Lloyd George est parti ce matin pour Cannes.

LE PASSAGE A CALAIS

Calais, 26 décembre. — M. Lloyd George a débarqué à Calais à midi et il a pris à midi 35 le train spécial qui doit le conduire directement à Cannes.

UN ARRET A AMIENS

Amiens, 26 décembre. — Le train spécial qui conduit M. Lloyd George dans le Midi, s'est arrêté à Amiens à 14 h. 40.

Le premier ministre d'Angleterre a été salué par M. Morain, préfet de la Somme, et par M. Caumartin, maire d'Amiens.

Le préfet a salué le ministre au nom des populations de la Somme, qui restent toujours reconnaissantes de l'effort déployé par les troupes anglaises sur leur territoire.

M. Lloyd George a répondu qu'il venait chercher un peu de bon soleil dans le Midi de la France.

Je me rends, dit-il, là-bas, avec le vif désir d'arriver à ce que les choses soient traitées de façon que la France soit entièrement satisfaite. C'est mon plus grand désir, c'est ma ferme intention, et je suis certain que nous arriverons à ce résultat que je rechercherai.

A PARIS

Paris, 26 décembre. — M. Lloyd George est arrivé à 16 h. 17 en gare de la Chapelle. Le train spécial du premier ministre en est reparti à 16 h. 21 pour être dirigé par la Ceinture sur le réseau du P.-L.-M.

Le chef de la police allemande d'Ems et un instituteur de Wiesbaden révoqués et expulsés des territoires occupés

Coblence, 26 décembre. — Sur la proposition du haut-commissaire de France, d'accord avec le général commandant en chef l'armée française du Rhin, la Haute-Commission interalliée des territoires rhénans vient de révoquer et d'expulser des territoires occupés, M. Prager, instituteur à Wiesbaden, et M. Schmidt, chef de la police allemande d'Ems, pour les motifs suivants :

M. Prager avait, devant ses élèves, commenté d'une façon tendancieuse une brochure déjà interdite en territoire occupé par la Haute-Commission, intitulée: « Diegegenrechnung » (liste de militaires français prétendus auteurs d'atrocités avec le récit des attentats dont on les rend responsables).

La Haute-Commission a estimé qu'une pareille lecture ne pouvait se justifier devant des écoliers et ne pouvait avoir d'autre but que d'exciter la population rhénane contre les troupes d'occupation.

Quant à M. Schmidt, ancien commissaire de police allemand pendant l'occupation allemande en France et en Belgique, il avait été condamné deux fois par les tribunaux militaires de l'armée française du Rhin pour attitude incorrecte envers les forces d'occupation; il manifestait néanmoins une mauvaise volonté extrême dans l'exécution des instructions de police de la Haute-Commission et adressait à ses chefs des rapports tendancieux et mensongers sur le rôle des fonctionnaires de police français en Rhénanie. La Haute-Commission a considéré ces deux fonctionnaires comme dangereux pour la sécurité des troupes d'occupation.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

CE QU'EST DEVENU le contrôle interallié en Allemagne

Les officiers contrôleurs se heurtent au mauvais vouloir des officiers allemands de liaison

Paris, 26 décembre. — M. Georges Isaac, ex-membre de la Commission militaire interalliée de contrôle en Allemagne, constate que depuis le 21 décembre, les Commissions de contrôle en Allemagne sont considérablement réduites. Il explique comment doit s'exercer normalement le contrôle.

Il y a, dit-il, des officiers de contrôle interalliés et des officiers de liaison allemands. Les premiers font des visites qui peuvent être annoncées ou inopinées. Ces visites, en droit, ne se font pas obligatoirement en compagnie des officiers de liaison, mais, en fait, elles ont toujours lieu avec ces derniers dans les formations militaires, parce que les officiers allemands ne veulent répondre qu'à l'officier de liaison servant d'intermédiaire chez les industriels parce qu'ils en reçoivent l'ordre.

Le rôle de l'officier de liaison doit être purement passif et d'accompagnement. En un mot, il doit être un organe qui facilite le contrôle et non pas qui lui fait obstacle.

Quant à l'officier contrôleur, on doit tenir à sa disposition tous les documents pouvant lui permettre de se faire une opinion exacte. Il est de toute évidence que les documents ne peuvent se borner à ceux qu'on veut bien lui présenter. Qui dit contrôle, dit recherche.

Au début, tout se passa ainsi, dit M. Isaac, mais les Allemands se ressaisirent vite. Les officiers de liaison commencèrent par s'opposer à ce qu'un industriel remît directement un document à un officier contrôleur. Puis ils émirent la prétention d'examiner tout document réclamé, afin de voir s'il y avait lieu de le transmettre et si sa remise ne lésait pas l'industrie allemande.

C'était la première tentative pour devenir à leur tour des officiers contrôleurs.

Bientôt, poursuit M. Isaac, la chose devint infiniment plus grave, et M. Isaac rapporte un fait dont il a été témoin.

Il avait, en cours de contrôle, découvert une très grosse usine qui avait fabriqué des moteurs d'aviation, des tubes d'obusier, des obus et des fusées. Il reçut l'ordre de rechercher la fabrication des tubes par année. Il demanda au directeur sa production annuelle en tubes d'obusier. L'officier de liaison intervint et s'y opposa. M. Isaac affirma son droit d'exiger le double de n'importe quel document. L'officier prétendit, au contraire, que son rôle devait se borner à demander des documents déterminés.

M. Isaac fit alors prier le directeur de lui soumettre tous les documents qu'il possédait. La réponse fut négative.

C'était, dit M. Isaac, la négation absolue de tout contrôle réel et efficace. Dans ces conditions je n'avais plus rien à faire à l'usine.

M. Isaac conclut :

Les résultats réels obtenus par les officiers contrôleurs auraient été tout autres si leurs pouvoirs avaient été autres. Ces pouvoirs n'ont fait que diminuer avec le temps. Actuellement, les officiers allemands de liaison sont tout. C'est exactement l'inverse qui devrait exister.

Un héritage imprévu de dix millions de dollars

Haverhill (Massachusset), 26 décembre. — Du « New-York Herald » : Patrick Canning, un cordonnier de cette ville, qui travaillait péniblement pour boucler son budget et soutenir sa femme et ses trois filles, a reçu un cadeau inusité à l'occasion de Noël. Hier après-midi il apprenait qu'il est l'héritier des propriétés évaluées à 10 millions de dollars, laissées par le major Edward J. Canning, de Monte-Carlo.

LA QUESTION DES SOUS-MARINS

Insistance justifiée

En principe, la suppression totale du sous-marin serait, sans aucun doute, un bienfait pour l'humanité. Je ne crois pas, en effet, qu'il soit possible de réglementer l'usage de cet instrument de destruction redoutable, perfide et barbare. Il arrive dans toute guerre de quelque durée un moment où les scrupules s'évanouissent et les règles du jeu disparaissent, surtout chez un peuple déloyal qui sent la victoire lui échapper. Lorsqu'ils subissaient les ravages de la campagne sous-marine de l'Allemagne, les alliés étaient tous d'accord sur la nécessité d'établir certains principes qui abolissent dans l'avenir la guerre de pirates.

Si toutefois la France et l'Italie réclament aujourd'hui le maintien des submersibles, c'est qu'elles n'avaient pas prévu que le droit de construire des cuirassés leur serait limité et que la supériorité du tonnage en « capital ships » allouée à l'Angleterre, à l'Amérique et au Japon les mettrait éventuellement à la merci de ces trois puissances.

La France a besoin d'assurer la protection de ses colonies; elle ne demande pas à construire des sous-marins offensifs, elle désire simplement pouvoir se défendre contre l'attaque d'une escadre de gros navires, à laquelle elle est incapable d'opposer des forces proportionnelles comme puissance de destruction.

Aussi le projet de suppression totale des submersibles, tel que le présentait M. Balfour, est-il été désastreux pour notre sécurité et pour celle de l'Italie et du Japon. L'Amérique elle-même, qui possède une étendue de côtes plus considérable encore à protéger, éprouve le besoin de suppléer par une défense sous-marine à l'insuffisance de cuirassés résultant de la réduction de sa flotte de haute mer.

Mais dès lors que l'on autorise l'usage des sous-marins, la question du pourcentage attribué à chaque nation devient capitale pour nous. Accorder 60.000 tonnes de submersibles à l'Angleterre et aux Etats-Unis et n'autoriser que 31.000 tonnes à la France et 22.000 tonnes à l'Italie représente une proportion inadmissible. La logique veut en effet que la France, dont l'étendue de côtes métropolitaines et méditerranéennes est supérieure à celle de la Grande-Bretagne, possède une flotte sous-marine d'autant plus forte comparativement qu'elle n'a droit qu'à 170.000 tonnes de capital ships contre 300.000 accordées à l'Angleterre et autant à l'Amérique. Il est d'ailleurs probable que l'on parviendra à se mettre d'accord, d'autant qu'il faudra malheureusement à la France un délai de dix années au moins, c'est-à-dire la durée même du traité de Washington sur la limitation des armements, pour atteindre, avec des bâtiments modernes, le chiffre du tonnage en capital ships qui lui a été fixé.

L'affaire de la Banque Industrielle de Chine

M. PHILIPPE BERTHELOT

secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

DEMISSIONNE

Paris, 26 décembre. — On n'a pas oublié les incidents qui se sont produits samedi à la Chambre à propos de la Banque industrielle de Chine.

M. Taittinger a notamment accusé M. Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, d'avoir envoyé

M. PHILIPPE BERTHELOT

qui vient de donner sa démission de secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères.

d'vers télégrammes, paraissant émaner du Gouvernement, dans le but de sauver la banque en déconfiture, qui a pour président de son Conseil d'administration M. André Berthelot, frère du collaborateur du président du Conseil.

M. Briand s'était énergiquement refusé à se séparer de M. Philippe Berthelot, tant qu'on ne lui aurait pas fourni la preuve des actes blâmables de son subordonné.

M. Philippe Berthelot, toutefois, aura jugé sans doute que sa situation dans les circonstances présentes, devenait fort délicate.

C'est pourquoi il vient d'adresser à M. Briand sa lettre de démission dans les termes suivants :

Paris, 25 décembre 1921.

Monsieur le Président,

Pour la troisième fois depuis que j'ai l'honneur de servir sous vos ordres, je viens vous prier de me relever de mes fonctions de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Pendant plus de vingt ans, j'ai travaillé sans répit, faisant mon honneur de servir mon pays, dans toute la mesure de mes forces. Ma conscience me dit que je n'ai rien à me reprocher et l'estime que m'ont témoignée tous mes chefs sans exception, est pour moi un précieux réconfort.

Mais les attaques continuelles, les calomnies abominables, les absurdes reproches dont je suis abreuvé depuis un an à la suite de la défaillance d'une banque dont mon frère était l'un des chefs, me font craindre de n'avoir plus, vis-à-vis des étrangers, auprès desquels je dois quotidiennement défendre les intérêts de la France, l'autorité nécessaire pour continuer à bien servir l'Etat.

Devant ce risque, si injuste qu'il soit, je considère comme un devoir de conscience, de résigner mes fonctions.

Par trois fois, vous avez refusé de souscrire à ma prière et vous m'avez défendu avec une chaleur de cœur dont je reste profondément ému et qui m'est d'autant plus précieuse que je sais que je n'en suis pas indigne.

Dans la séance d'hier, on m'a reproché trois ordres de fait : ils sont aussi inexistants les uns que les autres, comme vous le savez, et chacun a été dénaturé à plaisir ; cependant le télégramme personnel et direct adressé à l'agent financier à New-York, bien que pleinement justifié pour le fond, au même titre que ceux adressés en Extrême-Orient et à Londres, sur la demande du Consortium formé par le Gouvernement qui vous a précédé, peut être critiqué dans la forme, puisque j'aurais dû vous le soumettre malgré l'urgence.

J'ai toujours été, vous le savez, un agent scrupuleux dans l'exercice de mes fonctions, et c'est la pensée qu'un de mes actes pourrait m'être, avec apparence de raison, reproché, qui a pesé sur ma décision et la rend irrévocable.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond dévouement.

(Signé) : Berthelot.

La Ligue Maritime et Coloniale se prononce contre la fusion des Ministères de la Guerre et de la Marine

Paris, 26 décembre. — La Ligue Maritime et Coloniale, considérant que chacun des ministères actuels de la guerre et de la marine représente un organisme dont l'importance considérable suffit à absorber la vie entière d'un homme a, sur la proposition de sa commission de la marine militaire, présidée par M. l'amiral Guépratte, émis, à l'unanimité, un vœu dans lequel elle demande que :

Il ne soit pas donné suite au projet de réunion, sous la direction d'un seul ministre, des deux ministères actuels de la guerre et de la marine;

Le gouvernement fasse dans ses délibérations une part importante aux questions intéressant la défense nationale sous la forme de réunions du Conseil des ministres, uniquement consacrées à ces problèmes.

Elle applaudit au décret récent dotant le Conseil supérieur de la défense nationale, d'un organe de travail permanent sous la forme d'un secrétariat et d'une commission comprenant des représentants de tous les ministères intéressés et espère que ce secrétariat et cette commission ne borneront pas leur activité aux seules études des opérations ou des questions organiques intéressant la défense nationale, mais étudiera aussi, pour le Conseil supérieur, toutes les mesures militaires, maritimes, financières, économiques, administratives et autres, susceptibles de coordonner, de simplifier et, par conséquent, de renforcer la préparation de cette défense.

LE DRAME du Château de Montbois

Mme Boppe raconte comment son mari a voulu la tuer

Nancy, 26 décembre. — L'affaire Boppe continue à passionner l'opinion dans toute la région. C'est que le drame douloureux et complexe n'est peut-être pas encore connu dans tous ses détails.

Malheureusement, la terrible question d'intérêt qui domine, semble-t-il, l'affaire, dénature parfois les faits. Les deux familles, qui défendent avec la même passion leurs intérêts, ont leurs partisans.

L'instruction, certes, réserve des surprises. Mais, à la base de l'information ouverte par le Parquet de Nancy, information qui a amené l'arrestation de Paul Boppe, il y a une tentative criminelle caractérisée, peut-être deux.

La tentative d'empoisonnement

En ce qui concerne la tentative d'empoisonnement, la lumière n'est pas encore complètement faite. Le Parquet s'efforce de reconstituer la scène qui se déroula en Suisse, où Mme Boppe villégiaturait avec ses enfants. Il apparaît toutefois que l'ancien inspecteur des eaux et forêts, qui détenait, comme entomologiste, d'importantes quantités de cyanure, « pour conserver des insectes » disait-il, en versa dans le thé que sa femme s'apprêtait à boire. L'infusion lente du poison permit toutefois à la sœur de Mme Boppe, qui s'était constituée sa garde-malade, de s'apercevoir à temps de la décomposition du breuvage.

Si ce premier crime reste encore mystérieux — on a si longtemps caché à la justice les agissements de Paul Boppe — la tragédie de la nuit du 7 au 8 juin 1920 est aujourd'hui parfaitement reconstituée.

Nous disions ces jours-ci que Boppe avait non seulement prémédité son crime, mais qu'il avait imaginé une odieuse mise en scène pour faire croire au suicide de sa femme.

Mme Boppe parle

Les déclarations que vient de faire à l'un des magistrats instructeurs Mme Boppe elle-même sur les circonstances du drame, mettent en relief la froide cruauté et le cynisme du mari meurtrier :

Malgré des scènes continuelles que me faisait mon mari, et qu'il provoquait dans l'espoir de lasser ma patience, nous avions conservé l'habitude de partager le même lit. Ce soir-là donc, nous nous couchâmes vers 10 heures, sans avoir eu la moindre discussion.

Dans la nuit, je fus brusquement réveillée par une vive douleur à la tête. Je me redressai sur mon lit et constatai que j'avais la bouche pleine de sang. « Mon Dieu! que m'arrive-t-il? » dis-je à haute voix. Mon mari, qui feignait de sommeiller, me répondit d'un air dolent : « Allez vous regarder dans la glace de l'armoire; vous le verrez bien! » Je me levai péniblement, mais étant loin de penser que mon mari m'avait tiré une balle dans la bouche.

A peine étais-je debout, que je vis Boppe sortir de sous l'oreiller son petit revolver et le braquer sur moi. Je poussai un cri. Au même instant une seconde balle vint m'atteindre derrière l'oreille gauche. Je m'effondrai. Toutefois, je n'avais pas perdu connaissance. C'est alors que mon mari eut le cynisme de venir près de moi, alors que je gémissais, que je râlais presque, et de me dire: « On croira que vous vous êtes suicidée, comme votre frère! »

Une mise en scène

Il organisa aussitôt la mise en scène, plaça le revolver près de moi, à la portée de ma main. Puis il appela au secours, simulant une profonde douleur, redisant à diverses reprises: « Elle a voulu se suicider! » C'est encore cette phrase qu'il répéta, lorsque le médecin vint me prodiguer ses soins. J'essayai de m'élever contre cette odieuse insinuation, de clamer mon indignation, mais je ne pouvais parler, car l'un des projectiles m'avait coupé la langue.

C'est toujours pour faire croire au suicide que mon mari se servit de son petit revolver, au lieu du revolver d'ordonnance avec lequel il ne m'eut pas manquée. Mais l'emploi du petit revolver rendait la version du suicide plus vraisemblable.

Tout le temps que je fus soignée à la clinique où j'avais été transportée, on ne cessa de me dire que mon mari m'avait blessée accidentellement. Je ne fus pas dupe de ce mensonge, mais devant les considérations d'intérêt que vous connaissez, je me tus. Aujourd'hui que la justice est saisie, je n'ai plus de raison de cacher quoi que ce soit.

Cette émouvante déposition ne laisse plus le moindre doute sur l'acte criminel de Paul Boppe. L'enquête judiciaire ne tardera pas à faire connaître les « véritables » mobiles du drame.

La fortune de M. Boppe

Paris, 26 décembre. — On donne sur la fortune de Paul Boppe, le châtelain de Montbois, les précisions suivantes :

Le père de Paul Boppe était propriétaire de deux immeubles de rapport en plein centre de la ville, représentant ensemble deux millions. Le château de Montbois avec son parc qui couvre une étendue assez vaste des côteaux de Boudonville est estimé deux millions. Il est raisonnable de penser qu'à ces quatre millions s'en ajoutent quatre autres en titres divers. Deux héritiers ont recueilli la totalité de la succession. Paul Boppe, comme sa sœur, mariée au vicomte de Préval, possédait donc en chiffre rond quatre millions. Il vendit sa part du château à son beau-frère peu de temps après le drame, mais on ignore quel gouffre mystérieux a englouti tant d'argent.

Il y a quelques semaines, Boppe commença à négocier l'achat d'un domaine agricole dans l'Indre. C'était une affaire de plusieurs centaines de mille francs. Son entourage lui fit remarquer son imprudence d'installer une opulente métairie dans ce moment où on croyait généralement que ses moyens d'existence se bornaient à représenter une maison de commerce dunquerkoise. N'était-ce pas en effet donner l'éveil et orienter vers une garantie sérieuse, les intrigues et les convoitises qui devaient, sans nul doute, surveiller ses moindres actes.

Les pourparlers avec son notaire d'Eguson cessèrent brusquement. On a prétendu que Boppe avait épousé sans dot Mlle Susanne Demange. La vérité, au contraire, c'est que son mariage, en novembre 1906, procura à Paul Boppe un rapport de 300.000 francs.

LA FAMINE EN RUSSIE

Un appel du Dr Nansen au peuple norvégien

Christiana, 26 décembre. — Le Dr Nansen adresse un pressant appel au peuple norvégien dans lequel il dit :

La famine qui sévit en Russie est telle, que les mots manquent pour la décrire. Des millions d'êtres humains, comme nous, souffrent les lentes tortures mortelles de la faim et du froid. Des centaines de mille ont déjà succombé, et des millions encore vont subir le même sort, si des secours suffisants ne leur sont pas immédiatement procurés. Il n'est pas encore trop tard pour sauver des millions de ces existences. Ce qui manque surtout, c'est le grain pour faire du pain.

Le Sénat a voté lundi

les budgets des Finances, des Monnaies et Médailles, de la Justice, des Services pénitentiaires, de la Légion d'honneur et de l'Intérieur

SÉANCE DU MATIN

Paris, 26 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Le Président fait connaître qu'il a reçu de la Chambre transmission d'une proposition de loi tendant à surseoir à l'expulsion des locataires.

LE BUDGET DE 1922

Puis on passe immédiatement au budget de 1922. M. Doumer est au banc du Gouvernement.

Déclarations du rapporteur général

Le rapporteur général, M. Chéron, a la parole. — Il faut que l'on sache où nous en sommes, débute M. Chéron. On peut dire que, pendant la guerre, le Parlement s'était peu à peu dessaisi

M. CHERON

de son droit de contrôle. Après l'armistice, il reprit en main l'examen du problème budgétaire. Il eut fallu tout de suite se mettre en face des véritables réalités. C'est aujourd'hui une nécessité encore plus pressante afin de ne pas encourager toutes les demandes nouvelles qui doivent aboutir à des accroissements de dépenses. De plus, nous sommes inquiets de voir qu'on semble parfois remettre en question les obligations de l'Allemagne vis-à-vis de nous. Nous enregistrons la promesse par laquelle le président du Conseil vient d'affirmer à la Chambre qu'il n'en sera rien. Le Parlement, en exprimant son opinion unanime à ce sujet, donnera une autorité plus grande au Gouvernement.

DEUX MILLIARDS DE DEFICIT

M. Chéron continue.

— Au sujet des obligations de l'Allemagne, nous prenons acte des déclarations de M. Briand, affirmant qu'elles ne seront pas remises en question. D'autre part, en ce qui concerne notre politique financière, si nous continuons à emprunter, nous aurons, en 1922, un total de 460 milliards de dettes dont il faudra déduire notre créance en admettant qu'elle soit recouvrée. Par ailleurs, les intérêts de la dette publique risquent d'absorber la totalité des disponibilités du budget. Il n'y a que deux remèdes : renoncer à la politique d'emprunt et faire payer l'Allemagne.

Arrivant au budget de 1922, M. Chéron en évalue le déficit à deux milliards. M. Chéron conclut en affirmant à nouveau la nécessité de faire payer l'Allemagne.

Pour ne pas prolonger inutilement le débat, les autres orateurs inscrits sont très brefs.

Après MM. Gaudin de Villaine, Dausset et Hervey, M. de Kerguézec réclame la liberté pour la France de posséder une marine défensive et, par conséquent, des sous-marins.

M. Massabuau s'élève contre l'impôt sur le capital et la loi de huit heures.

L'exposé de M. Doumer

Puis, M. Doumer a la parole. Il explique que, dans la situation présente, le Parlement se refusant, avec raison, à augmenter les impôts, le seul moyen d'équilibrer le budget était de comprimer les dépenses.

— Avec la suppression des comptes hors budget et le remboursement de deux milliards à la Banque de France, la situation financière, ajoute-t-il, ne doit pas inspirer un pessimisme exagéré. Notre dette extérieure ne se chiffre guère qu'à 200 milliards. En continuant une sage politique financière, notre situation ne tardera pas à s'améliorer.

M. Debierre invoque l'exemple de l'Amérique où on a réussi à économiser deux milliards de dollars sur le budget.

— Il y a chez nous, dit-il, des services rongeurs : ceux de la guerre et de la marine. L'Allemagne paiera, nous dit M. Chéron, mais quand? En attendant, nous faisons l'avance.

Le rapporteur général. — Nous avons déjà fait 60 milliards d'avance sur les sommes que l'Allemagne nous doit. Si l'accord de mai est maintenu, ces 60 milliards sont perdus. Il faut qu'on le sache.

— Nous avons aussi trop de troupes aux colonies, poursuit M. Debierre, trop d'employés militaires ou civils au ministère de la guerre, trop d'officiers dans les états-majors de cavalerie et dans la marine.

LE BUDGET DES FINANCES

L'article premier du budget général étant réservé, on entame le budget des finances dont les cinquante premiers chapitres sont adoptés.

La séance est levée à 12 heures 15.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 26 décembre. — La séance du Sénat est ouverte à 14 h. 40, sous la présidence de M. Boudenoot.

Le Budget des Finances

On reprend la suite de la discussion du budget des Finances.

On adopte ainsi les 132 premiers chapitres.

Sur le chapitre 133 (traitements du personnel départemental de l'enseignement) M. Mauger demande si l'administration de l'enregistrement et du timbre sera appelée à bénéficier des mêmes avantages que le personnel des autres administrations.

— Oui, répond M. Doumer, vous avez satisfaction.

LE PERSONNEL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Sur le chapitre 153 (traitements du personnel des contributions directes), M. Mauger attire l'attention du ministre des Finances sur la situation des petits débitants de tabac.

M. Roustan demande si la réduction opérée par la Commission des finances comportera une réduction des frais de tournée du personnel.

— Non, répond le rapporteur, M. Dausset.

M. de Monzie demande s'il y aura un contingent de croix de la Légion d'honneur pour ce personnel un peu surmené.

— Oui, répond le ministre.

LES DEBITANTS DE TABAC

M. Henri Merlin voudrait que les petits débitants de tabac puissent se faire expédier leurs fournitures par l'Entrepôt, et M. Pichon voudrait voir rétablir la vente du tabac de sene.

M. Ruffier voudrait que soit autorisé le cumul des fonctions de receveur buraliste et de secrétaire de mairie.

Le ministre n'y voit pas d'inconvénient.

Le chapitre 153 est adopté.

Sur le chapitre 108 (indemnités et allocations au personnel des manufactures de l'Etat), M. Strauss présente diverses observations.

Les 101 premiers chapitres sont adoptés. Les chapitres 102 à 208 relatifs à l'Alsace-Lorraine, sont réservés. Le budget ordinaire du ministère des Finances est terminé.

On passe aux dépenses extraordinaires de ce même département.

Les chapitres A à F sont adoptés. Les chapitres H à P sont adoptés. Le chapitre Q et dernier est réservé.

LES MONNAIES ET MEDAILLES

Le rapporteur, M. Chastenet dit que la Monnaie fabrique, pour remplacer les coupures des Chambres de commerce, 10 millions par mois de jetons. Ces jetons sont remis à la Banque de France, qui ne les échange pas contre les petites coupures, mais seulement contre ses propres billets. Il faudrait assurer l'échange des jetons contre les coupures, à l'aide des caisses publiques et des banques privées.

— Entendu, répond M. Doumer.

Le chapitre 1er est adopté avec le chiffre de 813.000 fr., voté par la Chambre et accepté par la commission.

Les chapitres 2 à 22 et dernier, sont adoptés.

Le budget de l'Imprimerie Nationale est adopté sans discussion.

Le Budget de la Justice

Une petite discussion générale s'engage.

LES GROS SCANDALES

M. Gaudin de Villaine s'indigne: Pourquoi, demande-t-il, toutes les instructions relatives aux gros scandales sont-elles systématiquement étouffées? J'en veux pour preuves les scandales des mistelles, des rhums, d'affaire Vilgrain etc. Pourquoi laisse-t-on en liberté les administrateurs de la Banque Industrielle de Chine et de la Société des Banques de province? Il y a là un spectacle démoralisant. Les juges pourtant ne demandent qu'à faire leur devoir.

M. Bonnevay répond que la justice n'est pas aux ordres du Garde des Sceaux. Celui-ci ne peut intervenir une fois l'instruction ouverte. (Applaudissements.)

On passe aux chapitres.

LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Sur le chapitre premier (traitements du personnel de l'administration centrale), le Garde des Sceaux demande un relèvement de crédit sur le chiffre de la Commission, en égard aux diminutions de personnel déjà effectuées spontanément par ses services, malgré l'extension de leurs attributions.

Le chiffre de la Commission, dit-il, m'obligerait à recourir à un crédit supplémentaire. (Appl.).

On discute: MM. Morand, Lebert, Dupuantier, interviennent.

Finalement on transige en relevant le crédit à 1.235.000 francs.

Les 21 premiers chapitres sont adoptés.

LES FRAIS DE JUSTICE

Sur le chapitre 23 (frais de justice en France), M. de Monzie déclare: Les crédits afférents pour ce chapitre avaient été en 1921, de 8 millions. Votre Commission propose cette année 10 millions. Pourquoi cette augmentation? Je reconnais que le contentieux pénal de la France a considérablement augmenté: cela est le résultat d'une politique répressive particulièrement active.

Ne croyez-vous pas que le moment soit venu d'user d'un peu d'indulgence?

Il faut donner à la classe moyenne cette impression que la grâce et l'amnistie ne sont pas réservées aux seuls voleurs, mais que le petit commerce et la petite industrie sont à l'abri des poursuites sans pitié qu'on exerce trop souvent en vertu de la loi de 1918.

Tout à l'heure, répond le Garde des Sceaux, M. Gaudin de Villaine reprochait au gouvernement de n'être pas assez répressif. M. de Monzie nous fait grief de l'être trop. Le gouvernement se contente d'appliquer les lois. Vous serez saisis de propositions modifiant la loi de 1918 sur la spéculation illicite. Vous verrez ce que vous aurez à en faire. Pour le moment, je ne puis qu'appliquer la loi et, m'inclinant devant la jurisprudence des tribunaux. (Très bien.)

M. Henri Merlin appuie aussi le maintien du crédit qui est effectivement maintenu.

Tout le budget de la Justice est adopté.

On vote après une discussion appréciable, le budget des services pénitentiaires rapporté par M. Busson-Billault, et celui de la Légion d'honneur, rapporté par M. Bolvin-Champeaux.

Le Budget de l'Intérieur

M. Laurent Thiéry demande le rétablissement d'un crédit de 6.000 francs pour la transformation de l'administration de Belfort en préfecture de 3e classe.

M. Magny, président de la Commission d'administration générale, intervient et demande que les dénominations d'Alsace et de Lorraine soient remplacées par celles de Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin. La question ne saurait être tranchée actuellement.

L'amendement Thiéry est adopté par assis et levés.

Sur le chapitre 45, M. Maurice Ordinaire demande que l'on simplifie les formalités de passage des frontières, tant au point de vue de la douane que du contrôle policier.

Après une réponse favorable de M. Marraud, le chapitre 45 est adopté.

Un long débat s'engage sur le chapitre 50 (subvention à la police municipale de Paris). Le ministre réclame et obtient le rétablissement du crédit voté par la Chambre pour permettre la création de 1.000 agents nouveaux nécessaires pour la circulation et la surveillance.

Le budget de l'Intérieur est adopté; les chapitres relatifs à l'Alsace-Lorraine étant réservés.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à la prochaine séance mardi matin, à 9 h. 30. La séance est levée à 20 h. 05.

LES BANDITS AU MEXIQUE

MASSACRE D'UN PRETRE ET DE 21 ENFANTS

Londres, 26 décembre. — Un télégramme de Mexico annonce qu'à Santa-Anna des bandits ont entouré un prêtre et un groupe de vingt-deux enfants et les ont massacrés. Un seul des enfants a échappé à la mort.